

PROTOCOLE SANITAIRE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT AU COLLEGE LA CATALANIE – BRASSAC.

Mis à jour le 15 janvier 2021.

Le protocole national du 26 Août 2020 a été modifié le 30 octobre 2020. Ce protocole sanitaire renforcé permet d'accueillir tous les élèves dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées, dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte du confinement. Un protocole départemental fixe les règles sanitaires pour les agents.

Le protocole du collège, adaptation locale du protocole national, s'est inscrit depuis la rentrée dans la continuité de ce qui avait été mis en place à la fin de l'année scolaire 2019/2020, mis à jour à partir des observations faites sur le terrain. De nouvelles adaptations doivent être mises en place, en ce qui concerne :

- L'aération des salles
- La limitation du brassage pendant les récréations.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège :

- Si sa température est égale ou supérieure à 38°C
- ET/OU à l'apparition évocateur du Covid-19 pour lui-même OU dans sa famille
- OU si l'adolescent est testé positif au SARS-Cov2 OU un membre de sa famille
- Ou s'il est identifié comme cas contact à risque lui ou un membre de sa famille

Avant sa prise de poste l'ensemble du personnel de l'établissement doit s'appliquer impérativement les mêmes règles.

L'établissement donnera la marche à suivre en cas de suspicion ou de cas confirmé.

Principes généraux

Le protocole repose sur les principes généraux suivants :

- **Le port du masque obligatoire** durant toute la présence au collège, et à 50 mètres autour du collège (arrêté préfectoral du 17 septembre 2020).
- La limitation du brassage des élèves, y compris en récréation. Toutes les activités non obligatoires qui mélangent les élèves (clubs notamment) sont suspendues.
- Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- L'application des gestes barrière.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- L'aération des locaux.

Consignes générales pour l'ensemble des personnels

Le port d'un masque « grand public » et l'application des gestes barrière sont obligatoires dans l'établissement et à ses abords (50 mètres).

- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre, en étant particulièrement vigilants lorsque le masque est enlevé (pause-café, repas).
- Eviter autant que possible le matériel partagé par plusieurs personnes (informatique, matériel de bureau, outillage...) pendant le travail, dans tous les cas nettoyer avant et après chaque utilisation.

Personnel extérieur à l'établissement

- Les entrées et sorties dans l'établissement sont limitées au strict minimum. L'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert, en faisant respecter la distance d'un mètre, est favorisé. L'intervention de personnes extérieures est limitée au strict nécessaire.
- Le nettoyage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement, du gel désinfectant est à disposition.
- Le registre des entrées et sorties des personnes extérieures est tenu par le personnel de vie scolaire. Les familles ne signent plus.
- La remise et la signature des documents de transport se font sans contact entre les personnes.

Accueil des élèves

A partir du mardi 6 octobre 2020, le régime 2 a été remis en vigueur.

Les élèves en régime 2 sont autorisés à entrer et sortir de l'établissement selon leur emploi du temps normal (hors absences d'enseignants, qui exigent une demande écrite de la part des responsables légaux sur le carnet de correspondance).

Les élèves en régime 1, qui entrent à 8h30 et sortent de l'établissement à 17h, ne sont autorisés à quitter l'établissement qu'avec un adulte, avec une décharge à chaque sortie.

Les casiers ne sont pas accessibles, les élèves doivent se munir de leur matériel nécessaire pour la journée. Les objets personnels sont à proscrire.

Les élèves ont été formés aux gestes barrière à la rentrée et au lavage des mains.

Salles de classe

Les salles de classe utilisées pour l'accueil des élèves ne contiennent que le mobilier et le matériel strictement nécessaire, afin de permettre le nettoyage.

Afin de limiter les déplacements d'élèves, chaque classe se voit affecter une salle pour toute la période, avec une place fixe par élève. Les professeurs seuls se déplacent entre les salles.

Les élèves peuvent être amenés à se déplacer exceptionnellement lorsqu'ils sont répartis en plusieurs groupes, ou lors des heures d'étude.

Les salles spécialisées : sciences physiques, SVT, technologie, arts plastiques sont réouvertes. Les professeurs assurent le nettoyage du matériel utilisé en commun, et contrôlent le lavage des mains en salle de sciences physiques et de SVT, qui disposent de lavabos.

La salle 9 devient la salle du laboratoire mathématiques, avec armoire de stockage dédiée. Elle sert aussi de salle de travail pour les enseignants, et d'espace de stockage de matériel commun : charriot mobile tablettes Sqool, étagères permettant de ranger le matériel utilisé en classe. Les enseignants se chargent de désinfecter leur matériel avant et après usage.

Le matériel de l'Edulab est stocké dans une armoire dédiée, fermée, en salle informatique.

La grande salle informatique est réouverte, accessible sur réservation. Les protections claviers en silicone facilitent le nettoyage après chaque utilisation, à la charge des enseignants.

La salle informatique entre le CDI et la salle de permanence reste fermée, pour des raisons sanitaires.

L'utilisation des charriots mobiles, qui limitent les déplacements des élèves et dont la désinfection est plus facile, est à privilégier.

Le CDI peut accueillir les élèves **d'un même groupe classe uniquement, ou niveau de classe.**

La distance d'1 mètre entre chaque élève est requise. Les élèves se lavent les mains au gel hydroalcoolique (distributeur automatique) à l'entrée et à la sortie du CDI, les prêts de livres sont possibles, mais tout livre touché doit être soit désinfecté, soit non utilisé pendant une période de 24 heures. Tout livre emprunté sera conservé 72 heures avant d'être remis dans les rayons.

La salle de musique est réouverte, la désinfection des tables étant assurée par l'enseignante après chaque passage.

Les personnels du service général assurent l'aération des salles utilisées le soir après leur départ. Les personnels enseignants assurent l'aération des salles dans la journée lors des récréations, et en règle générale le plus souvent possible (15 mn toutes les 2 heures 15 mn). L'équipe de direction élargie organise l'aération des salles sur la pause méridienne.

Gestion des circulations

Un sens de circulation, destiné à éviter le plus possible le croisement entre les groupes d'élèves est mis en place. La montée se fait par l'escalier côté vie scolaire, la descente par l'escalier côté salle d'étude. Des distributeurs de gel sont installés en bas de l'escalier côté vie scolaire pour un contrôle du lavage des mains avant l'accès à l'étage.

Les portes doivent rester ouvertes lorsque les élèves sont dans les salles. Les salles de classes seront fermées et aérées lors des récréations et de la pause méridienne, par les enseignants, qui disposeront d'un pass classe.

Demi-pension

Les élèves demi-pensionnaires déjeunent dans la salle de restauration, 3 services sont organisés, avec une installation des élèves **par classes et par ordre alphabétique**, la distance

d'un mètre entre chaque groupe étant respectée. Le foyer des élèves est fermé jusqu'à nouvel ordre, il devient la salle de restauration des personnels.

Les élèves masqués (masque de la matinée) accèdent au self, par classes, de manière échelonnée, en respectant une distance d'un mètre. Chaque élève s'équipe dans une poche plastique (ou autre) d'un masque de rechange pour l'après-midi, masque qu'il n'enlèvera que pour le repas. Le lavage des mains est effectué au gel, à l'entrée et à la sortie du self.

Les élèves ne peuvent pas se servir lorsque les aliments sont présentés en vrac : un personnel dédié distribuera à chacun le pain, les fruits, etc.

A chacun des 3 services, une fois le dernier élève sorti, les personnels procèdent à un nettoyage approfondi désinfectant des tables et des chaises et préparent le passage des élèves suivants.

Le personnel de cuisine est chargé d'aérer la salle de restauration avant et après la prise des repas.

A partir du 18 janvier 2021, aucune priorité de passage ne pourra plus être accordée pour les activités ayant lieu sur la pause méridienne.

Récréations et pause méridienne

Tous les élèves bénéficient de 15 minutes de récréation en milieu de matinée et 10 minutes en milieu d'après-midi. Les professeurs font descendre les élèves de façon échelonnée.

Par beau temps, les élèves sont répartis par niveaux, dans 4 zones identifiées ; par temps de pluie, les élèves sont répartis dans 4 zones identifiées, sous le préau (6è 4è) et dans le hall (5è 3è). La ventilation régulière est assurée.

Les personnels surveillent les récréations et veillent au respect des gestes-barrières et du port du masque obligatoire.

Pour la montée, les élèves se rangent, à la sonnerie, dans l'espace attribué à leur classe. Les professeurs viennent les chercher et les accompagnent, de façon échelonnée, dans les salles. Sous le contrôle de l'enseignant ou de la vie scolaire les élèves se lavent systématiquement les mains aux distributeurs automatiques installés au bas des escaliers.

Activités sportives

Pendant toute la durée des cours d'EPS, seules les activités sportives se font sans le masque. Les activités proposées respectent les prescriptions et notamment la distanciation sociale et le non brassage des groupes. Les créneaux de l'association sportive ont été revus afin de proposer un jour par niveau, au gymnase. Les élèves enlèvent et remettent le masque, après lavage des mains, avant et après les activités sportives. Leur pochette nominative permet de le ranger.

Les vestiaires sont accessibles uniquement pour se changer après la séance. Il est par conséquent demandé aux élèves de venir en tenue de sport le matin, avec une tenue de rechange. Les douches ainsi que les sèche-cheveux ne sont pas utilisables.

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, ce présent protocole devra être respecté ainsi que le protocole des installations extérieures.

A partir du 15 janvier 2021, seules les activités sportives en extérieur sont autorisées.

Nettoyage et désinfection des locaux

Tous les locaux utilisés et ouverts au public, font l'objet d'un nettoyage approfondi désinfectant quotidien par les personnels du service général, et d'une aération toutes les 2 heures par l'ensemble des personnels.

Un kit de nettoyage est mis à disposition des personnels encadrant les élèves en salle. Ces personnels sont chargés du nettoyage approfondi des espaces de travail partagés, ainsi que du nettoyage approfondi de tous les matériels, équipements et supports pédagogiques utilisés par les élèves, en cas de changement de groupes. Ce nettoyage est à réaliser à chaque changement d'enseignant, en début de cours.

Les produits et matériels de nettoyage sont sous la responsabilité des personnels qui doivent veiller à les tenir hors de portée des élèves.

Sanitaires

Les sanitaires ne sont accessibles, en dehors du temps d'accueil le matin, des récréations et de la pause méridienne, qu'en cas de nécessité. En ce cas, les enseignants font accompagner l'élève à la vie scolaire, qui le prendra en charge.

Le personnel du service général veille à vérifier, et à compléter si besoin, l'approvisionnement en consommables des sanitaires, de manière à assurer que les élèves peuvent se laver les mains aussi souvent que nécessaire. Le nettoyage approfondi des toilettes est assuré deux fois par jour.